

FINANCES LOCALES

La situation financière des communes de Rennes Métropole en 2022 et perspectives

Rencontre de
l'observatoire des Finances

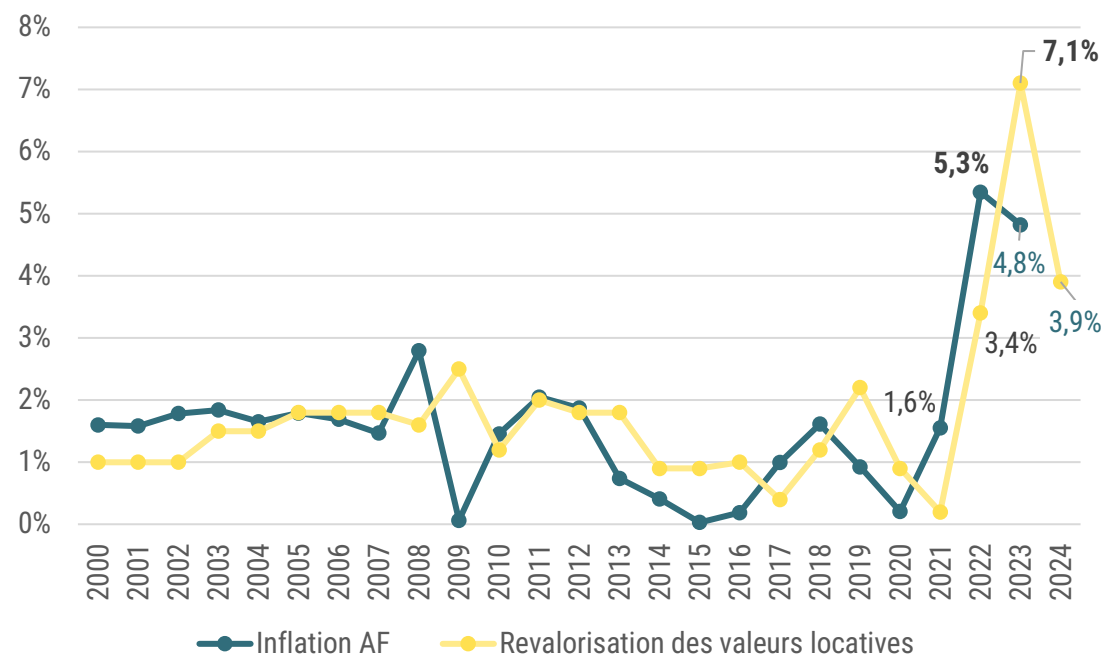
23 février 2024



I Un contexte inflationniste...

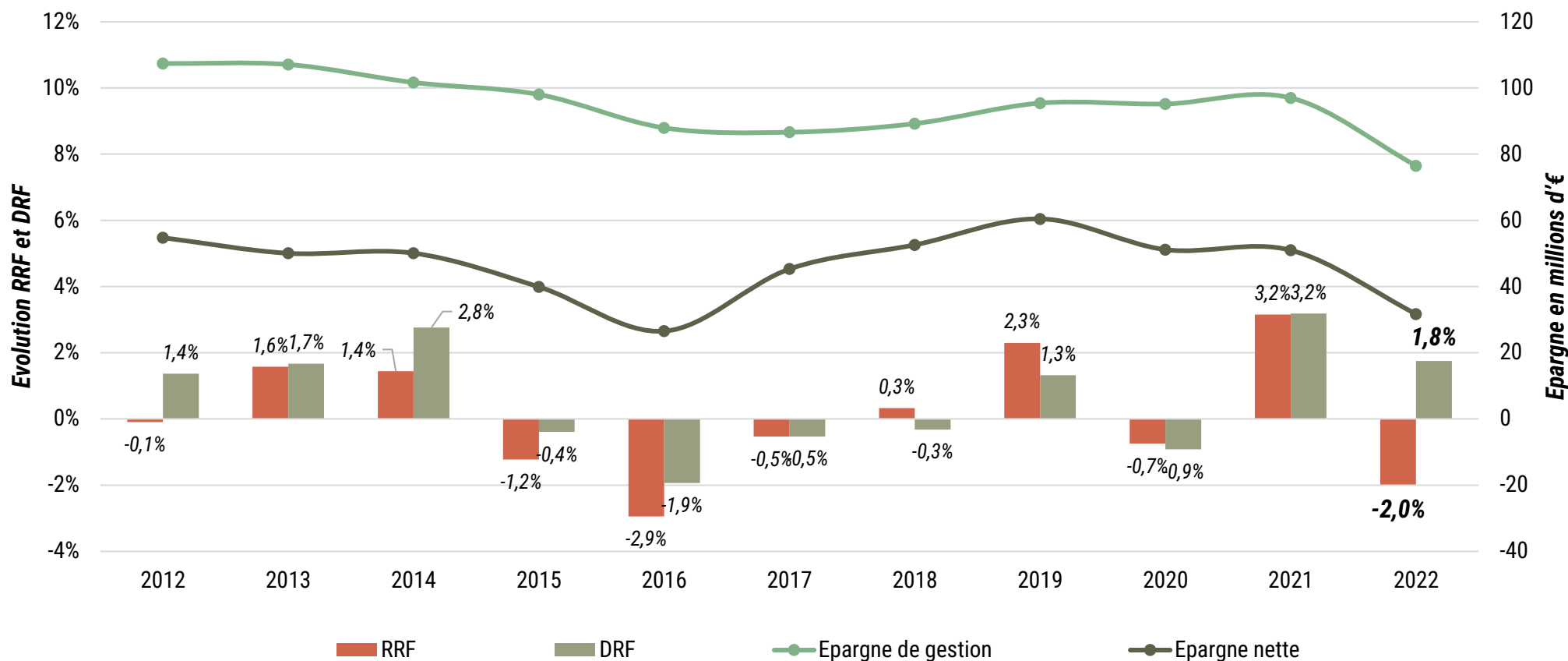
- Un rebond significatif de l'inflation : +5,3% d'évolution de l'indice des prix à la consommation en moyenne sur l'année 2022 contre moins de 2% constatée chaque année depuis le début des années 2000;
- Un dispositif de revalorisation des valeurs locatives lié, depuis 2018, au dernier taux d'inflation constaté (entre novembre N-2 et novembre N-1) : +7,1 % en 2023 contre +3,4% en 2022 et +3,9% en 2024.

COMPARAISON INFLATION PRISE EN COMPTE DANS ANNUAIRE FINANCIER ET COEFFICIENT DE REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES



I Baisse de l'épargne en 2022

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE



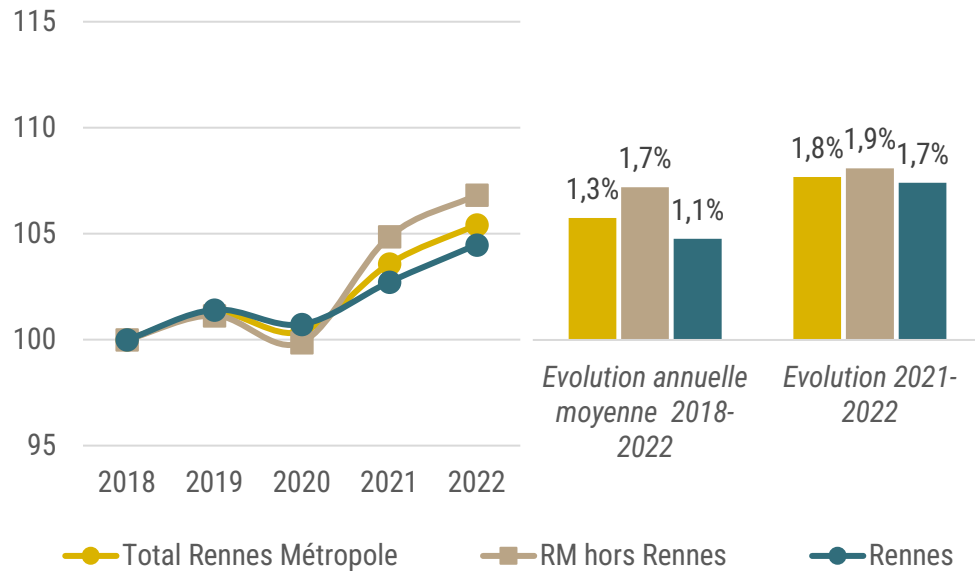
En 2022 :

- - 2% des RRF
- + 1,8% des DRF
- => -21% de l'épargne de gestion

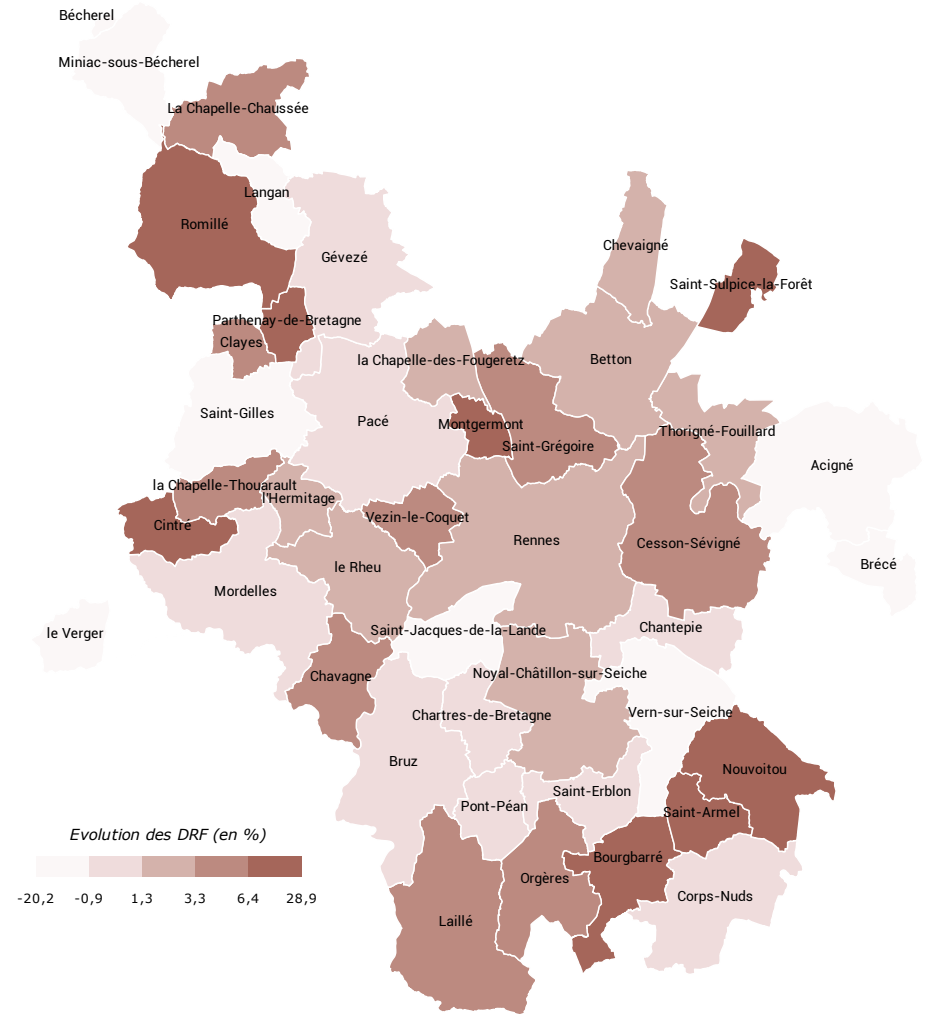
DRF - Des dépenses de fonctionnement en hausse en 2022

- +7,2%, en valeur, entre 2021 et 2022, soit une **hausse supérieure à la moyenne nationale** (+5,8%);
- Après la forte évolution (+3,2%) enregistrée en 2021, année post-covid, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de **+ 1,8% en € constant en 2022** contre 1,3% en moyenne sur la période 2018-2022.

ÉVOLUTION DES DRF (EN € CONSTANT – BASE 100 EN 2018)



ÉVOLUTION DES DRF ENTRE 2021 ET 2022



I DRF - Des dépenses impactées par la hausse du prix de l'énergie

- **Très forte hausse des charges à caractère général** (achat d'énergie, de fourniture, de petits équipement, dépenses d'entretien...) **en 2022 en lien avec la hausse des prix de l'énergie**;

[en 2023, vraisemblablement poursuite de la hausse sous l'effet inflationniste]

- **Légère progression, en volume, des frais de personnel en 2022 (+0,6%)** en lien notamment avec la revalorisation du point d'indice (+3,5% à compter du 1/07/2022)

[en 2023, revalorisation du point d'indice +1,5% au 01/07/2023 + mesures catégorielles]

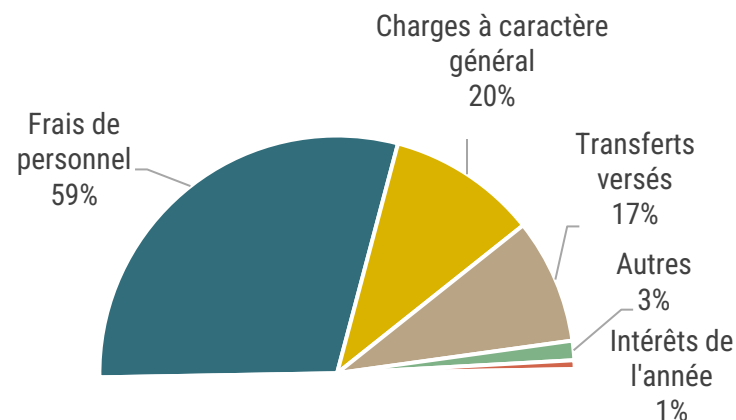
- **Les transferts versés** (contributions et subventions), **fortement impactés par la crise sanitaire les 2 années précédentes**, sont globalement en baisse de 0,9% en 2022 mais relativement stable par rapport à 2018.

[en 2023, prise en compte probable des effets de l'inflation]

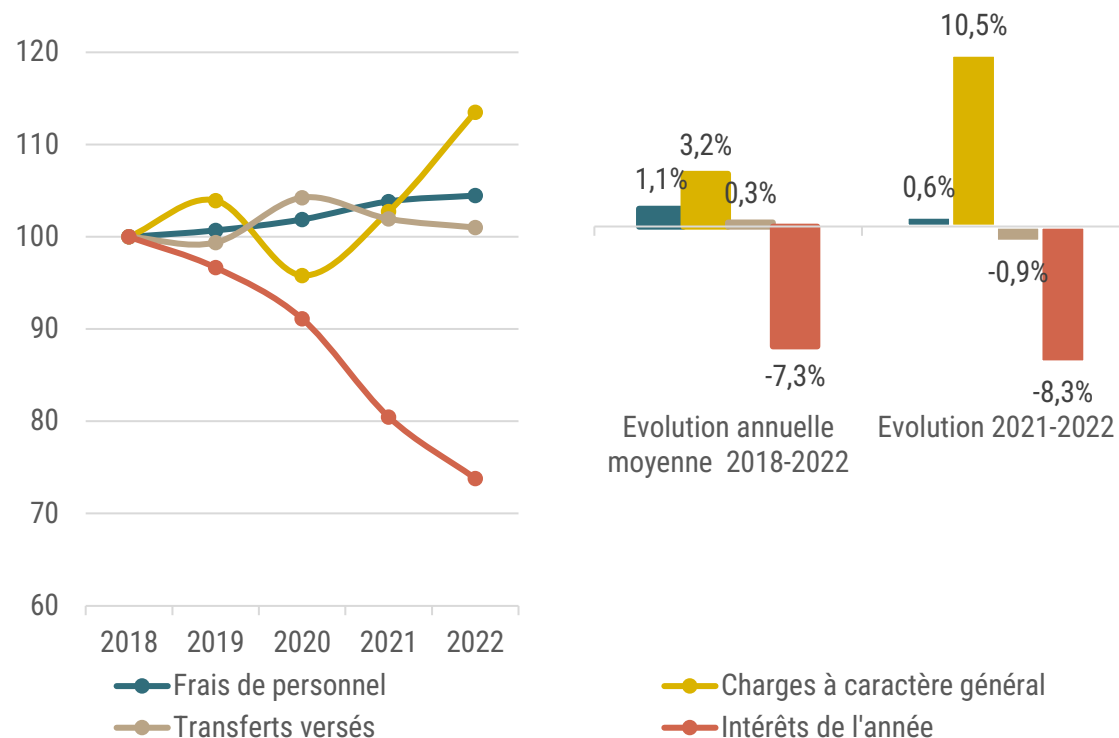
- **Poursuite de la baisse tendancielle des intérêts de la dette**

[en 2023, impact de la hausse des taux d'intérêt débutée en 2022, même si poids qui reste faible]

RÉPARTITION EN 2022 DES DRF DES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE



ÉVOLUTION DES DRF (EN € CONSTANT - BASE 100 EN 2018)



DRF - Zoom sur la hausse du prix de l'énergie

- **+53%, en € constant, en 2022 des dépenses d'énergie-électricité et de chauffage urbain,** représentant ainsi globalement plus de 70% de la hausse des charges à caractère général;
- Ainsi les dépenses d'énergie représentent près de 20% des charges à caractère général en 2022 contre 14% seulement en 2018;
- Une grande disparité d'évolution entre les communes qui dépendent de la **nature du parc communal** (taille, qualité thermique, type d'équipement, gestion...)... mais aussi **du bouclier tarifaire** (pour les plus petites communes)

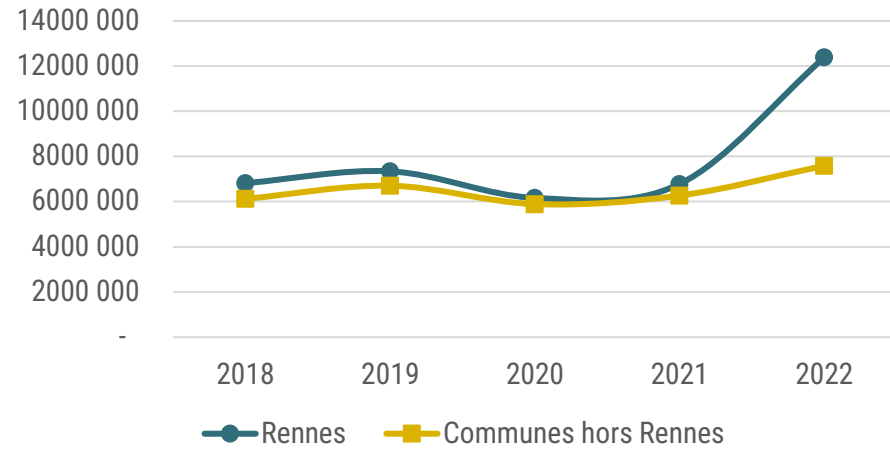
[en 2023, hausse du tarif réglementé d'électricité +15% au 01/02/2023, +10% suppl au 01/08/2023, mais reconduction du bouclier tarifaire + amortisseur d'électricité + garantie « 280 »]

[en 2024, reconduction des dispositifs]

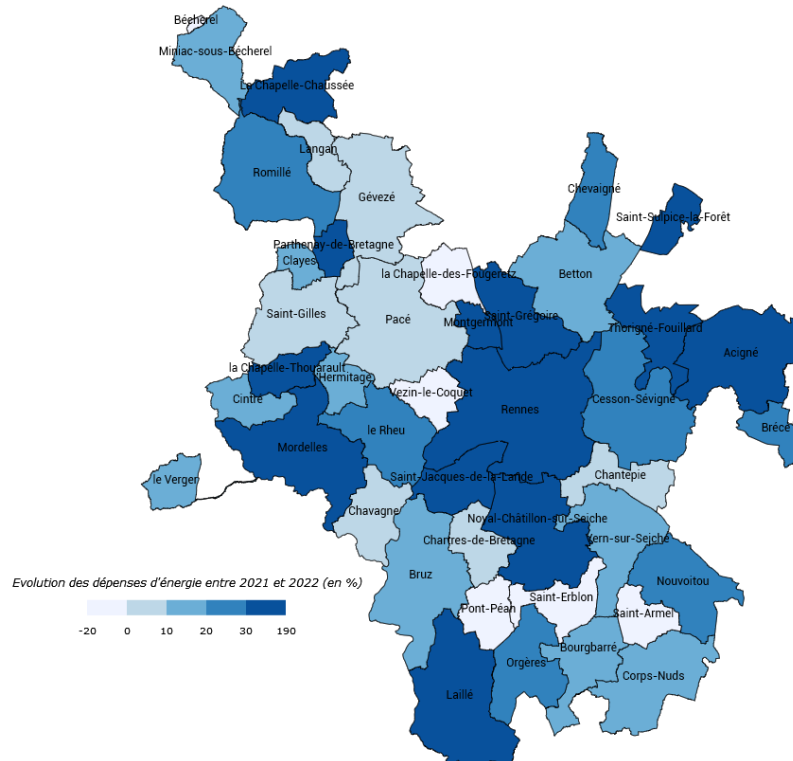
- Et la mise en place d'une mesure exceptionnelle contre l'inflation, le premier **filet de sécurité** (8 communes bénéficiaires)

[en 2023, reconduction]

LES DÉPENSES D'ÉNERGIE DANS LES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE C/60612 + C/60613 – EN € CONSTANT



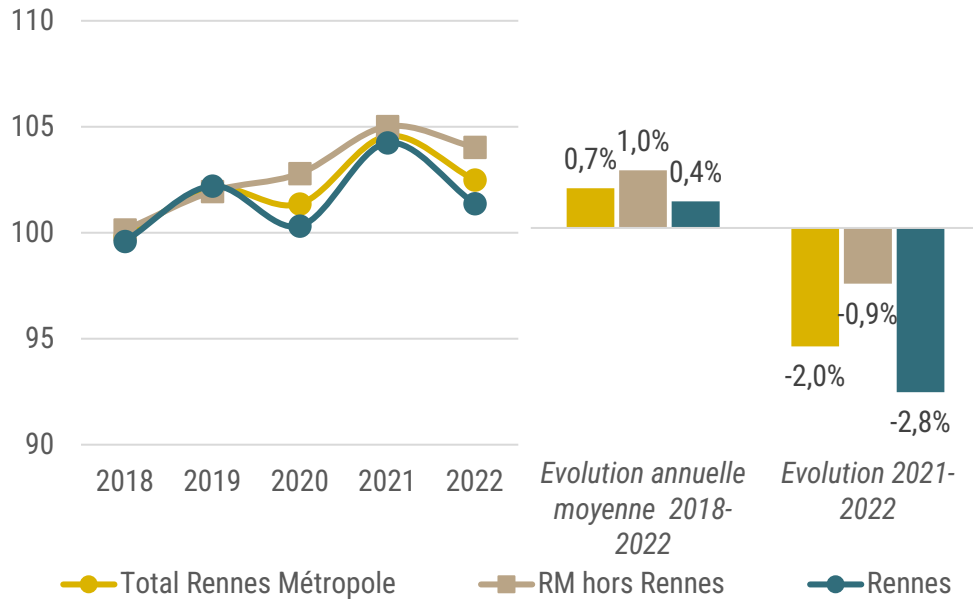
ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉNERGIE EN 2022 PAR RAPPORT À 2021 (EN € CONSTANT)



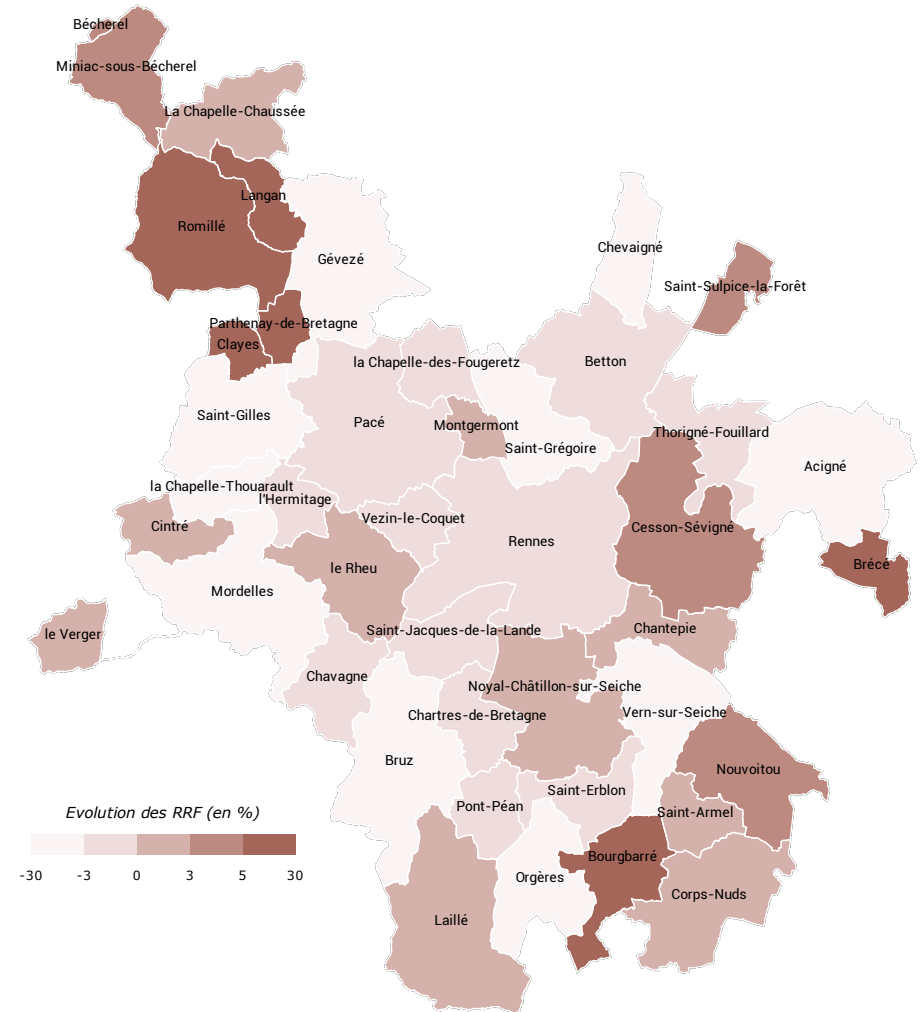
RRF - Des recettes réelles de fonctionnement en baisse en € constant

- +3,3% en valeur entre 2021 et 2022, soit une **hausse inférieure à la moyenne nationale** (+5,3%);
- Après 2 années perturbées par la crise sanitaire, les recettes réelles de fonctionnement diminuent en € constant de **-2% en 2022 contre une progression de 0,7% par an en moyenne depuis 2018** :

ÉVOLUTION DES RRF (EN € CONSTANT – BASE 100 EN 2018)



ÉVOLUTION DES RRF ENTRE 2021 ET 2022



I RRF – Baisse des impôts et taxes malgré la hausse des taux de FB

• **Les impôts et taxes** qui représentent les 2/3 des RRF diminuent de **-1,4%** en 2022 :

- -0,5% du **produit de FB** : hausse du taux dans 14 communes mais baisse des bases (-0,8%) en particulier FB Ind&Com (-1,7%).

[en 2023, 10 communes ont voté hausse du taux de FB – hausse en valeur, de 4,2% des bases]

• **Stabilité du reversement de RM aux communes** grâce à l'abondement de la DSC en 2022

• Le **FPIC** est en baisse en € constant de 1,7% (+3,5% en valeur).

[en 2023, -4,7% en valeur]

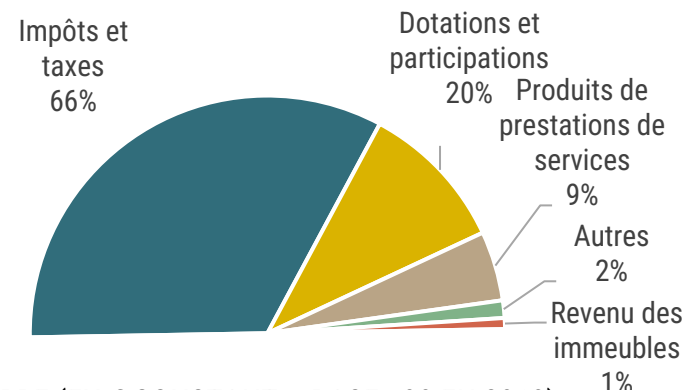
• Les **DMTO** (5% des RRF) sont également en baisse de -1,5% en 2022 contre une croissance moyenne de 8,3% par an depuis 2018

• **Les dotations et participations diminuent de 4,5% en 2022**

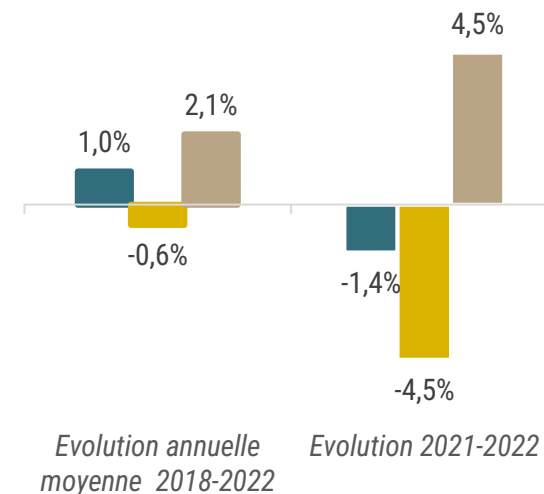
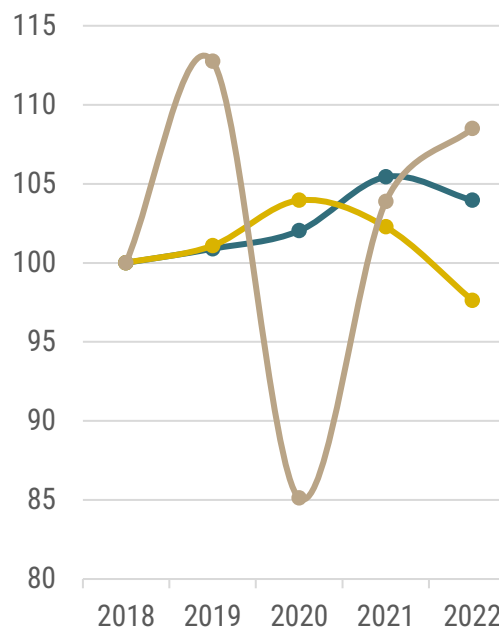
[en 2023, +1,6% en valeur de la DGF, hausse dans la moitié des communes]

• **Les produits de prestations de services sont en hausse de 4,5%, en 2022**, après avoir connu de fortes fluctuations pendant la crise sanitaire.

RÉPARTITION EN 2022 DES RRF DES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE



ÉVOLUTION DES RRF (EN € CONSTANT – BASE 100 EN 2018)

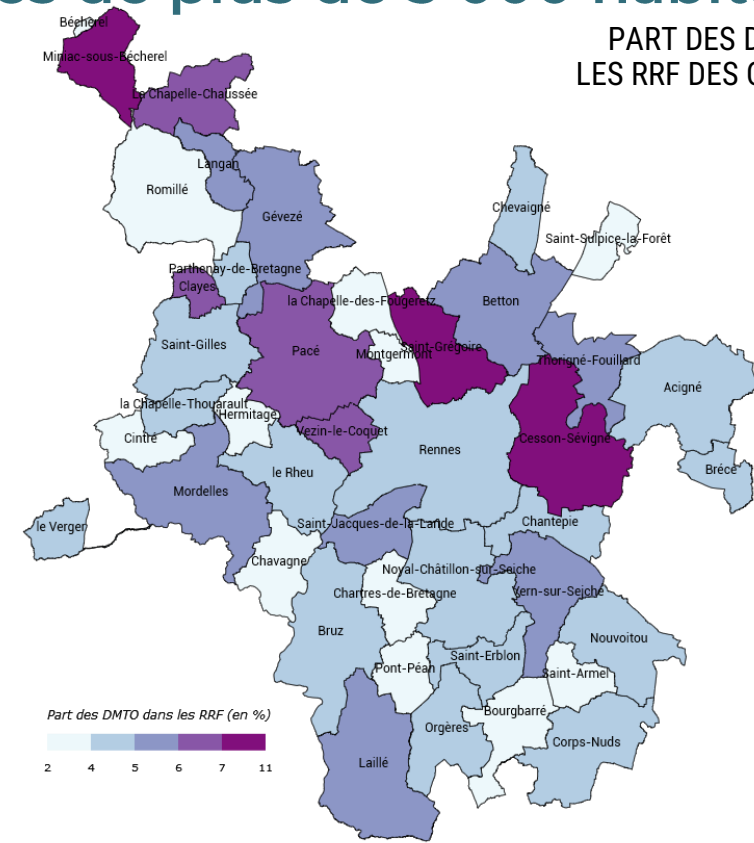


RRF - DMTO en baisse dans les communes de plus de 5 000 habitants

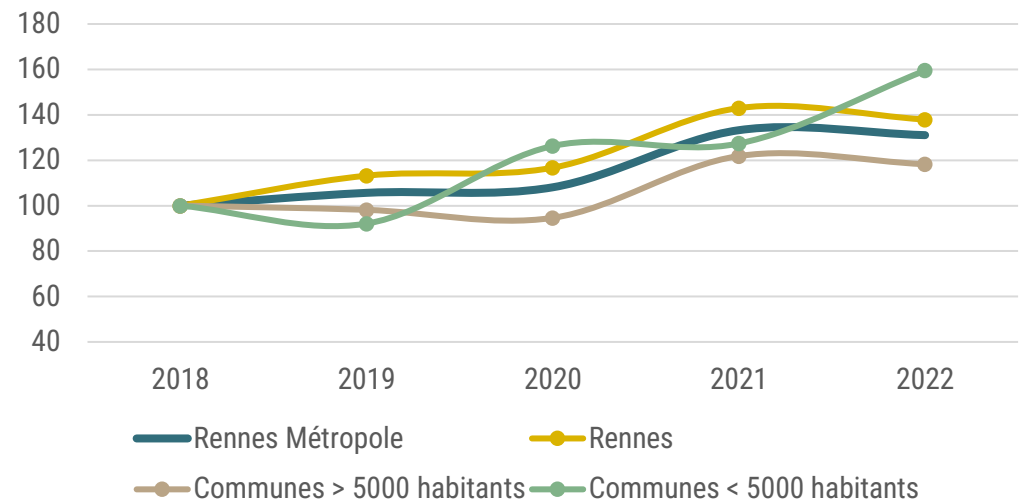
PART DES DMTO DANS
LES RRF DES COMMUNES
EN 2022

- **Baisse de 1,5% en 2022** mais globalement croissance de 8,3% par an en moyenne depuis 2018;
- **Les 21 communes de plus de 5 000 habitants** perçoivent directement le produit levé sur le territoire communal :
 - -3,3%, en € constant, en 2022, en lien direct avec le niveau des transactions de l'année, mais de fortes variations d'une année à l'autre contre +4,3% en moyenne par an depuis 2018.
- **Pour les 22 communes de moins de 5 000 habitants :**
 - Via une dotation de péréquation versée par le CD35 (FDPTADMTO)
 - +25% en € constant en 2022, car décalage d'une année (le fonds 2022 correspond au marché 2021) contre +12,3% en moyenne par an depuis 2018,
 - Cette hausse correspond en moyenne à 30% de la croissance des RRF dans ces communes en 2022;

[en 2023, +0,3% en valeur seulement]



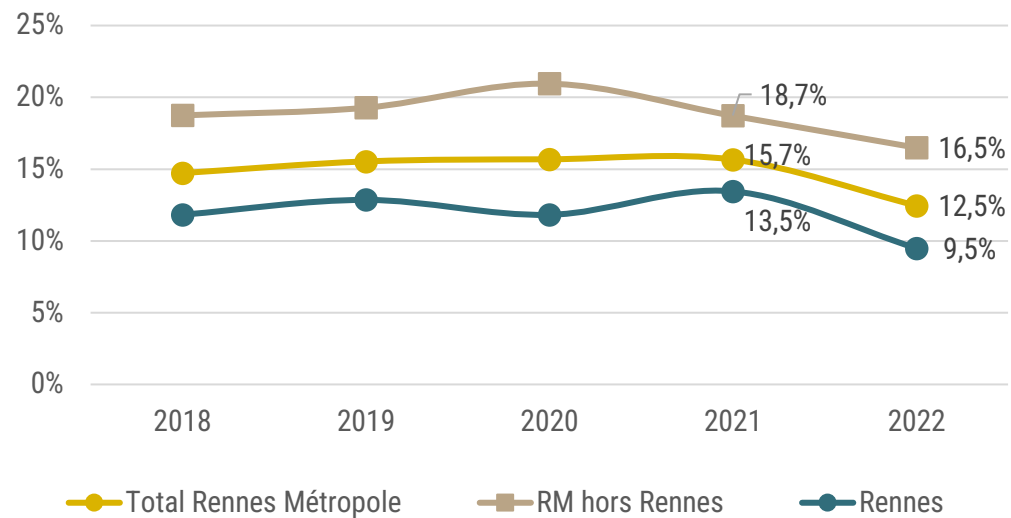
ÉVOLUTION DES DMTO EN € CONSTANT (BASE 100 EN 2018)



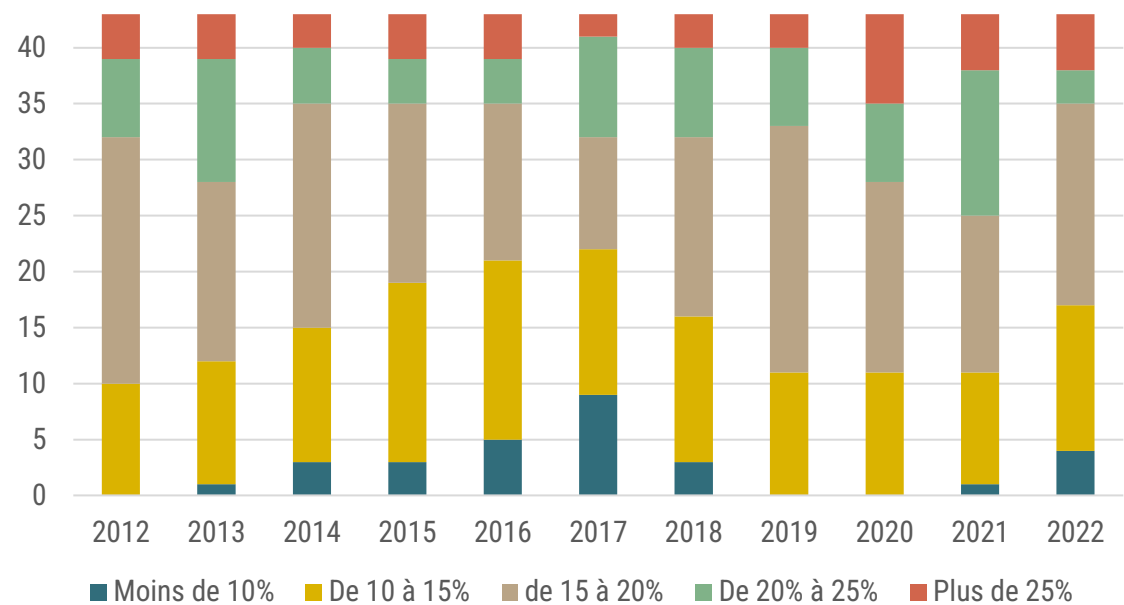
Autofinancement – Un taux en baisse dans de nombreuses communes

- Globalement, **12,5% des recettes de fonctionnement peuvent être affectées à l'investissement en 2022**, contre 15,7% en 2021 ;
- **Chiffre globalement satisfaisant** en moyenne mais taux très variable d'une commune à l'autre;
- **La situation se dégrade en 2022** dans certaines communes : le taux d'autofinancement est inférieur à 15% dans 17 communes (dont 4 moins de 10%) en 2022 contre 11 seulement en 2021, comme en 2019, année pré-Covid

ÉVOLUTION DU TAUX D'AUTOFINANCEMENT



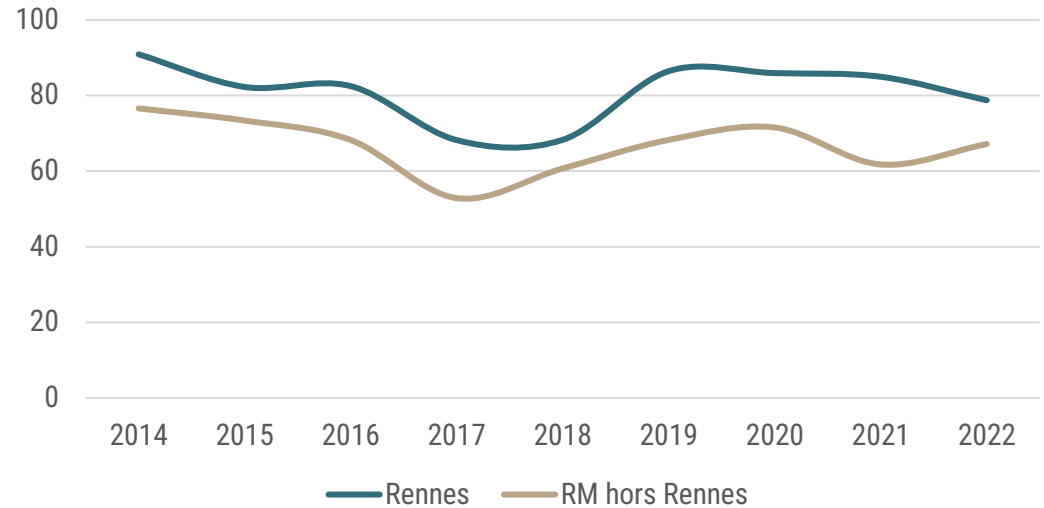
RÉPARTITION DES COMMUNES EN FONCTION DU TAUX D'AUTOFINANCEMENT



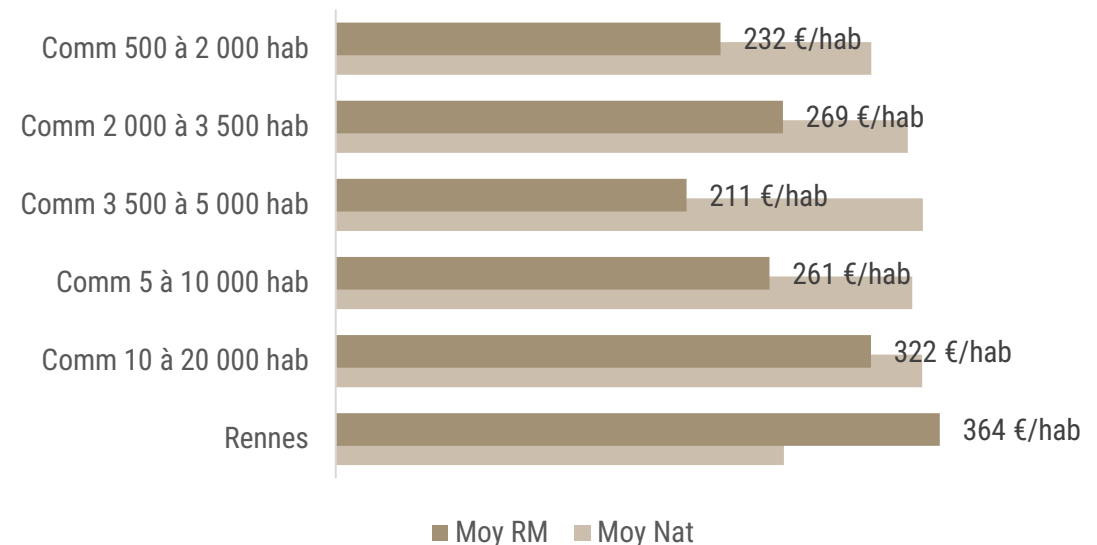
Dépenses d'équipement - Maintien des dépenses d'équipement en 2022

- **146 millions d'€ de dépenses d'équipement en 2022** dans l'ensemble des communes de Rennes Métropole, chiffre relativement stable par rapport à 2021;
- La moitié des communes enregistrent une hausse de leurs dépenses d'équipement
- Sur la période 2018-2022 :
 - 364 €/hab par an à Rennes et 279 €/hab en moyenne dans les communes périphériques;
 - De nombreuses disparités entre commune (de 44 €/hab à 711 €/hab) soit un écart de 1 à 16;
 - Financées par le recours à l'emprunt à 46% dans la ville centre et 20% en moyenne dans les communes périphériques.

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT (EN MILLIONS D'€ CONSTANT)



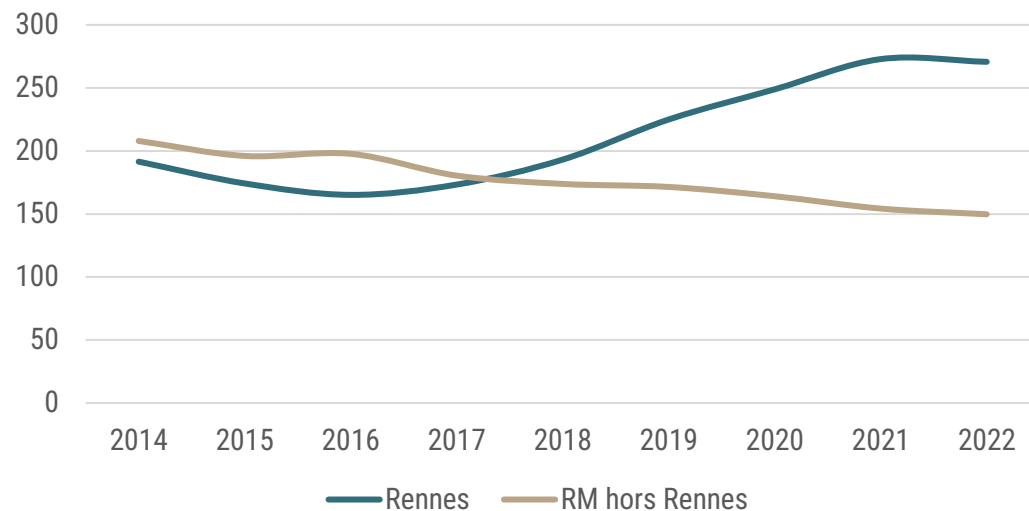
LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT EN 2018-2022 PAR STRATE



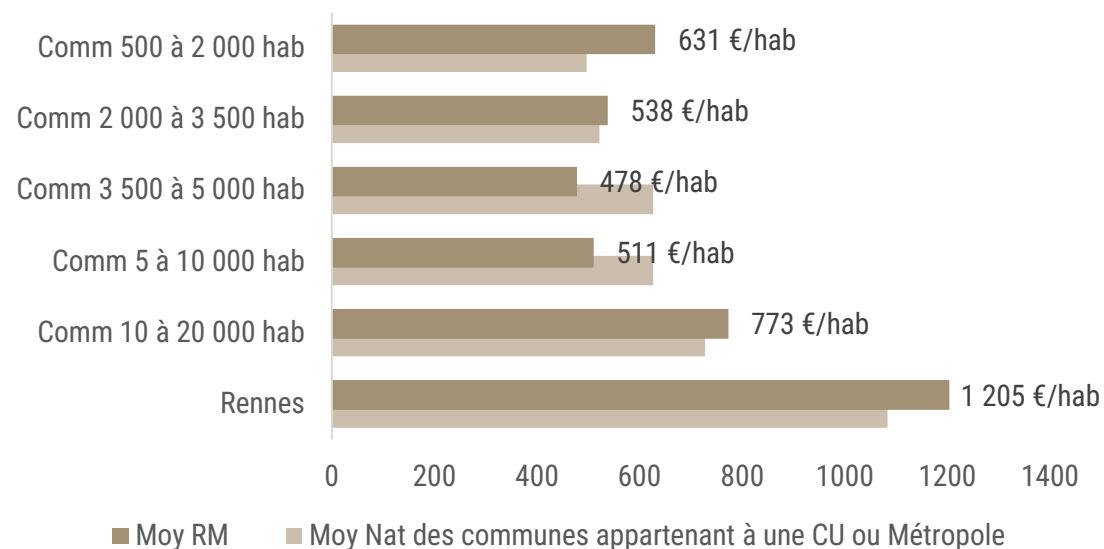
Endettement - Baisse de la dette en 2022

- **420 millions d'€ d'encours de dette au 31/12/2022, globalement en baisse de 1,6% en € constant ;**
- Baisse de la dette dans 4 communes sur 5 en 2022;
- 1205 €/hab dans la ville-centre et 618 €/hab en moyenne hors Rennes, mais une grande disparité (de 18€/hab à 1720€/hab);

ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12 (EN MILLIONS D'€ CONSTANT)



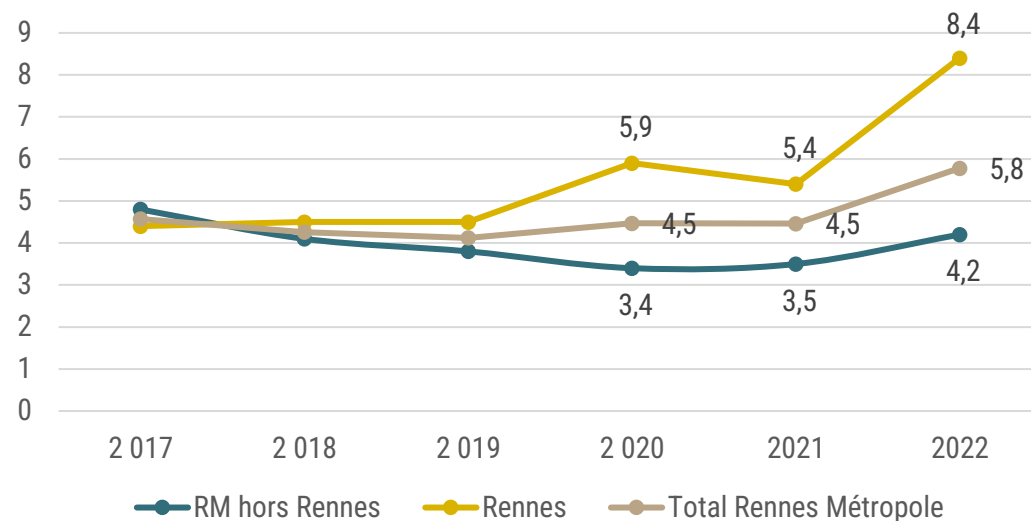
DETTE PAR HABITANT AU 31/12/2022 PAR STRATE



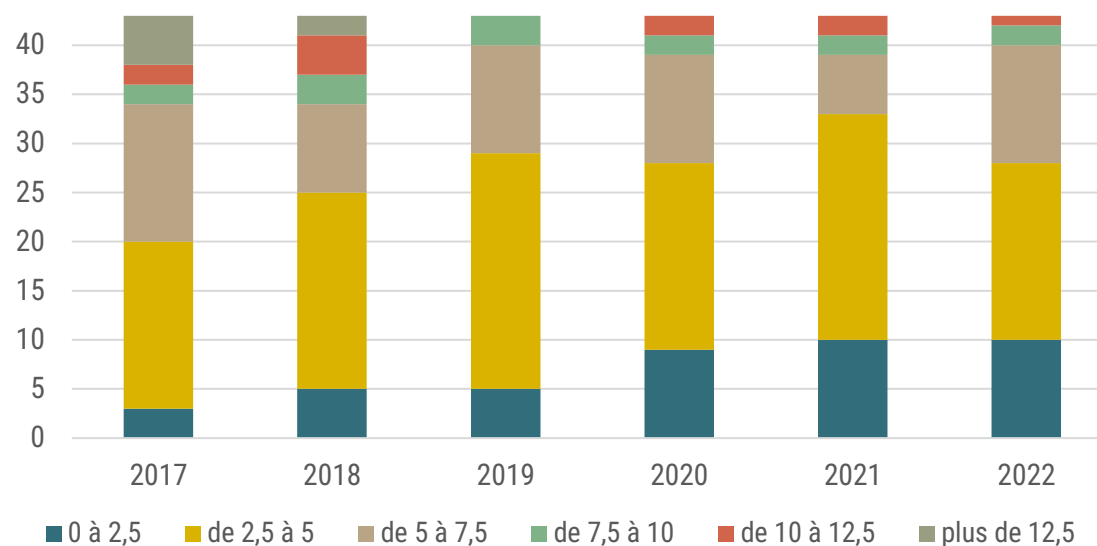
Endettement - Une capacité de désendettement en hausse

- Compte tenu de la baisse de l'épargne brute, la **capacité de désendettement**, c'est-à-dire le nombre d'année nécessaire au remboursement de la dette avec le même niveau d'épargne augmente, passant ainsi de 4,5 années en 2021 à 5,8 en 2022 ;
- Hausse dans 24 communes en 2022 ;
- **La situation se dégrade par rapport à 2021** : 15 communes ont une capacité de désendettement supérieure à 5 ans en 2022, contre 10 seulement en 2021. la situation est assez comparable à celle de 2019, année pré-covid.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (EN ANNÉES)



RÉPARTITION DES COMMUNES SELON LEUR CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



I Bilan 2022 et perspectives 2023

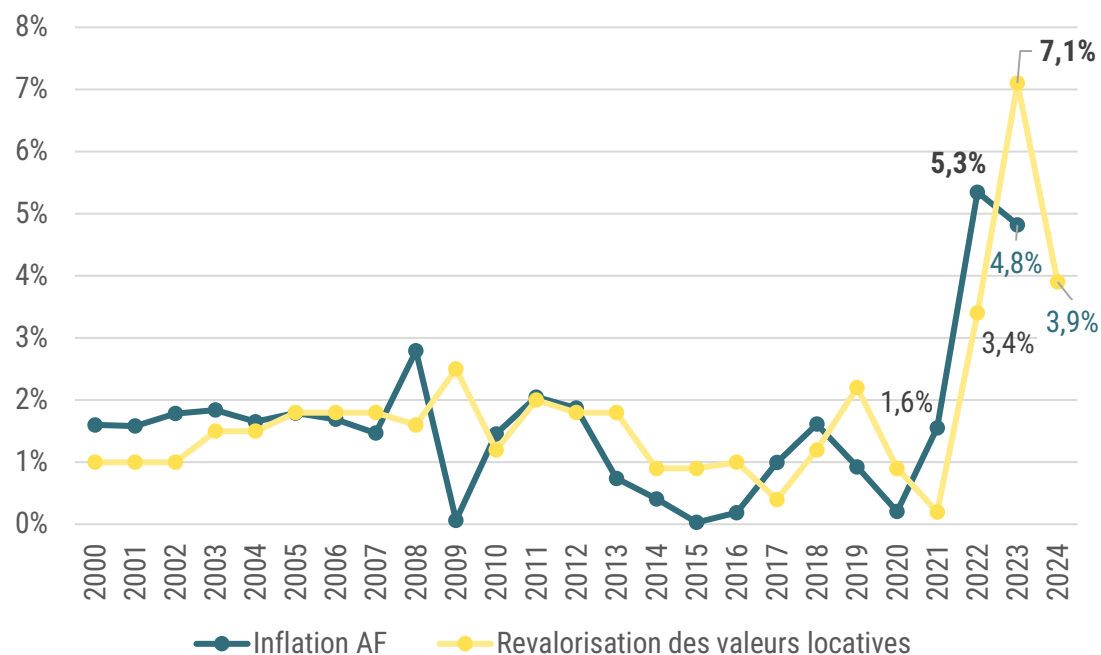
- Année 2022, fortement impactée par l'inflation et la crise énergétique, avec des dépenses qui augmentent et des recettes qui augmentent également en € courant mais à un rythme inférieur à l'inflation => diminution de l'épargne, et des ratios qui se dégradent pour certaines communes
 - En 2023,
 - les dépenses vont vraisemblablement poursuivre leur hausse :
 - inflation toujours présente,
 - poursuite de la hausse des dépenses d'énergie,
 - hausse des dépenses de personnel
 - Les recettes seront sans doute un peu plus dynamiques qu'en 2022, grâce :
 - à la revalorisation des bases de FB résidentiel,
 - à l'augmentation de la DGF,
 - à la possible revalorisation des produits de services...mais des droits de mutations en recul
- =>un niveau d'épargne qui risque de nouveau de se contracter en 2023 avec des répercussions sur le niveau d'investissement et d'endettement

Annexes

I Quelques précisions méthodologiques

- Uniquement budget principal, budgets annexes non pris en compte;
- Uniquement les mouvements réels;
- Certains retraitements réalisés pour garantir la comparabilité des années;
- en 2022, cohabitation de la M14 et M57 (Chavagne, Romillé et Saint-Grégoire);
- Évolution calculée en € constant c'est-à-dire corrigées de l'inflation => Rebond significatif de l'inflation (+5,3% entre 2021 et 2022);
- Revalorisation des valeurs locatives : +3,4% en 2022
[+7,1% pour 2023, +3,9% pour 2024]

COMPARAISON INFLATION PRISE EN COMPTE DANS ANNUAIRE FINANCIER ET COEFFICIENT DE REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES





Rédaction
Karine Baudy



*Pour suivre notre actualité,
abonnez-vous à la Lettre d'information !*

Agence d'urbanisme de Rennes
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2
02 99 01 86 40 - www.audiar.org